



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

De : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le **Maire de Montirat** ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 7 octobre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
SINAPAYEL Margaux	Adjoint administratif territorial - échelon 6 Examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe obtenu le 17/06/2025	13/04/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 - La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché ;
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité ;
- notifié à l'intéressée.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 02 décembre 2025

Signature de l'agent :

Fait à Montirat, le 02 décembre 2025

Le Maire



Jean-Pierre PELIX